



---

**Commission économique pour l'Europe****Comité de l'innovation, de la compétitivité  
et des partenariats public-privé****Treizième session**

Genève, 25-27 mars 2019

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

**Adoption de l'ordre du jour****Ordre du jour provisoire annoté de la treizième session**Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le lundi 25 mars 2019 à 15 heures,  
dans la salle XII\***I. Ordre du jour provisoire**

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Élection du Bureau.

**A. Débat de fond**

3. Changer le cours des choses : mesurer et comprendre les incidences des politiques d'innovation et des projets de partenariats public-privé sur la réalisation des objectifs de développement durable.

**B. Débat général**

4. Exécution du programme de travail :
  - a) Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité ;
  - b) Groupe de travail des partenariats public-privé ;
  - c) Activités conjointes.

---

\* Les membres des délégations qui participent à des réunions au Palais des Nations sont tenus de remplir le formulaire d'inscription en ligne disponible à l'adresse <https://uncdb.unece.org/app/ext/meeting-registration?id=CIBhNU>. Il leur faut, avant la réunion, se présenter munis d'une carte d'identité ou d'un passeport en cours de validité au Groupe des cartes d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté de l'ONUG, situé au Portail de Pregny, 8-14, avenue de la Paix, pour se faire délivrer un badge. Les participants pourront obtenir un complément d'information, y compris un plan des locaux, sur le site Web de la CEE, à l'adresse <http://www.unece.org/fr/info/events/informations-pratiques-pour-les-delegates.html>.



5. Principales conclusions du débat de fond.
6. Plan d'activités intersessions pour 2019-2020.
7. Programme de travail pour 2020 :
  - a) Projet de budget-programme pour 2020 : partie II. Plan-programme et informations sur les résultats escomptés du sous-programme « Coopération et intégration économiques » ;
  - b) Projet de programme de travail du sous-programme « Coopération et intégration économiques » pour 2020.
8. Domaines intéressant également d'autres organes de la Commission économique pour l'Europe et d'autres organisations internationales.
9. Proposition visant à changer le nom du sous-programme 4 pour l'aligner sur celui du Comité.
10. Questions diverses.
11. Adoption du rapport.

## II. Annotations

### Point 1

#### Adoption de l'ordre du jour

1. Les représentants sont invités à adopter l'ordre du jour.

<i>Titre du document</i>	<i>Cote du document</i>	<i>Pour information ou décision</i>
Ordre du jour provisoire annoté	ECE/CECI/2019/1	Décision

### Point 2

#### Élection du Bureau

2. Les représentants pourront élire des membres supplémentaires du Bureau du Comité de l'innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé pour un mandat de deux ans commençant à la présente session.

## A. Débat de fond

### Point 3

#### Changer le cours des choses : mesurer et comprendre les incidences des politiques d'innovation et des projets de partenariats public-privé sur la réalisation des objectifs de développement durable

3. L'innovation et les partenariats public-privé (PPP) jouent un rôle central dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les PPP sont nécessaires pour combler le déficit d'investissement dans les infrastructures, ce que les capacités budgétaires, techniques et administratives des pays ne permettent absolument pas de faire. L'innovation est nécessaire pour stimuler et maintenir une croissance économique inclusive en tenant compte des limites planétaires.

4. Le Groupe de travail des PPP a élaboré les Principes directeurs relatifs aux partenariats public-privé axés sur les intérêts de la population à l'appui des objectifs de développement durable, qui proposent des moyens d'intégrer aux projets de PPP des considérations relatives au développement durable, y compris la durabilité environnementale et l'inclusivité sociale, en plus des habituels critères relatifs au rapport coût-avantage. L'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité a mis au point des bonnes pratiques concernant certaines politiques d'innovation en faveur du développement durable et élabore des principes concernant les politiques d'innovation.

5. Ces bonnes pratiques et ces principes n'auront d'effet que s'ils se traduisent par des politiques nationales et sont appliqués lors de la conception et l'exécution de projets d'infrastructure qui respectent les priorités nationales de développement durable. Pour faire changer les choses, pour pouvoir appliquer ces bonnes pratiques et ces principes, les États ont besoin de données et d'instruments qui leur permettent de mesurer l'incidence des politiques d'innovation et des projets d'infrastructure existants et futurs sur les priorités nationales de développement durable.

6. L'application de méthodes de mesure aura un véritable effet incitatif et permettra aux pouvoirs publics et au secteur privé de montrer qu'ils changent le cours de choses et qu'ils s'emploient à atteindre les objectifs de développement durable.

7. Le débat de fond portera sur les moyens d'évaluation et d'analyse des incidences des politiques d'innovation et des projets de PPP sur les priorités nationales de développement durable et sur les questions connexes. Des moyens d'action et des expériences nationales seront présentés pour favoriser la transmission de savoir entre pairs et la mise en commun des bonnes pratiques.

## B. Débat général

### Point 4

#### Exécution du programme de travail

##### a) Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité

8. Le secrétariat communiquera aux représentants des informations sur les travaux entrepris par l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité depuis la précédente session, notamment les résultats de la conférence sur la quatrième révolution industrielle, le lancement de l'étude sur l'innovation au service du développement durable au Kirghizistan, les travaux relatifs à l'étude sur l'innovation au service du développement durable en Géorgie, qui se poursuivent, la révision de la méthode applicable à ces études les progrès accomplis en ce qui concerne le recensement des politiques d'innovation à l'échelle sous-régionale (Innovation Policy Outlook), l'avancement du travail d'élaboration d'une stratégie d'innovation au service du développement durable pour les pays d'Asie centrale, une activité de formation sur les entreprises à forte croissance au Bélarus, un atelier sous-régional, organisé en Azerbaïdjan, sur les stratégies d'innovation, les applications technologiques et l'infrastructure favorisant la réalisation des objectifs de développement durable et d'autres activités de renforcement des capacités faisant suite aux études nationales sur l'innovation au service du développement durable.

9. Le Comité sera invité à approuver le rapport de la dernière session de l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité, ainsi que le document sur les bonnes pratiques intitulé « La quatrième révolution industrielle – reformuler les politiques d'innovation pour une croissance durable et équitable ».

10. À sa session de 2017, le Comité a renouvelé le mandat de l'Équipe de spécialistes pour deux ans, soit jusqu'en 2019. Il sera invité à se prononcer sur le renouvellement du mandat pour une nouvelle période de deux ans allant jusqu'en 2021.

<i>Titre du document</i>	<i>Cote du document</i>	<i>Pour information ou décision</i>
Rapport de l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité sur sa onzième réunion	ECE/CECI/ICP/2018/2	Décision
La quatrième révolution industrielle – reformuler les politiques d'innovation pour une croissance durable et équitable	ECE/CECI/2019/3	Décision

<i>Titre du document</i>	<i>Cote du document</i>	<i>Pour information ou décision</i>
Projet de stratégie du SPECA sur l'innovation au service du développement durable	ECE/CECI/2019/4	Débat
Mise à jour de la méthode applicable aux études sur l'innovation au service du développement durable	ECE/CECI/2019/INF.1	Débat
Cadre d'évaluation et méthode de mesure pour le recensement des politiques d'innovation à l'échelle sous-régionale	ECE/CECI/2019/INF.2	Débat

**b) Groupe de travail des partenariats public-privé**

11. Le secrétariat communiquera aux représentants des informations sur les activités menées par le Groupe de travail des PPP depuis la précédente session, y compris l'approbation par le Groupe de travail des documents intitulés « Principes directeurs relatifs aux partenariats public-privé axés sur les intérêts de la population à l'appui des objectifs de développement durable », « Introduction aux partenariats public-privé axés sur les intérêts de la population à l'appui des objectifs de développement durable » et « Mise en pratique des Principes directeurs relatifs aux partenariats public-privé axés sur les intérêts de la population ». Le Comité sera invité à approuver le rapport du Groupe de travail sur sa deuxième session et à approuver les trois documents susmentionnés portant sur les Principes directeurs. Il sera en outre invité à approuver la Déclaration pour une tolérance zéro de la corruption dans le cadre de la passation de marchés fondés sur des PPP, ainsi que les trois normes relatives aux PPP en matière d'infrastructures ferroviaires, d'énergie renouvelable et d'infrastructures routières<sup>1</sup>. Un débat multipartite sur l'application volontaire des dispositions de certains de ces documents clôturera l'examen de ce point.

<i>Titre du document</i>	<i>Cote du document</i>	<i>Pour information ou décision</i>
Rapport du Groupe de travail des partenariats public-privé sur sa deuxième session	ECE/CECI/WP/PPP/2018/2	Décision
Déclaration pour une tolérance zéro de la corruption dans le cadre de la passation de marchés fondés sur des PPP	ECE/CECI/WP/PPP/2018/4	Décision
Norme relative aux partenariats public-privé en matière d'infrastructures ferroviaires	ECE/CECI/WP/PPP/2018/6	Décision
Norme relative aux partenariats public-privé en matière d'énergie renouvelable	ECE/CECI/WP/PPP/2018/7	Décision
Norme relative aux partenariats public-privé en matière d'infrastructures routières	ECE/CECI/WP/PPP/2018/8	Décision

<sup>1</sup> Conformément au processus d'élaboration de normes internationales en matière de partenariats public-privé (document ECE/CECI/2015/7), qui a été approuvé par le Comité à sa neuvième session, en septembre 2015, le Comité est chargé de confirmer que toutes les étapes du processus ont été accomplies.

<i>Titre du document</i>	<i>Cote du document</i>	<i>Pour information ou décision</i>
Principes directeurs relatifs aux partenariats public-privé axés sur les intérêts de la population à l'appui des objectifs de développement durable	ECE/CECI/2019/5	Décision
Introduction aux partenariats public-privé axés sur les intérêts de la population à l'appui des objectifs de développement durable	ECE/CECI/2019/6	Décision
Mise en pratique des Principes directeurs relatifs aux partenariats public-privé axés sur les intérêts de la population	ECE/CECI/2019/7	Décision
Résumé analytique des Principes directeurs relatifs aux partenariats public-privé axés sur les intérêts de la population à l'appui des objectifs de développement durable	ECE/CECI/2019/INF.3	Information

**c) Activités conjointes**

12. La CEE a organisé au Palais des Nations, les 21 et 22 mars 2018, le Forum régional de 2018 sur le développement durable. L'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité et le Groupe de travail des PPP ont contribué à une table ronde sur le thème de l'économie circulaire et des politiques d'innovation favorisant la durabilité des chaînes de valeur, en coopération avec le Comité directeur des capacités et des normes commerciales et le Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU).

13. Le secrétariat informera le Comité des résultats des évaluations indépendantes des projets extrabudgétaires « Compétitivité, politiques d'innovation et partenariats public-privé : renforcement des capacités des fonctionnaires et des associations professionnelles », « Élaboration et application de normes internationales en matière de PPP à l'appui des objectifs de développement durable », et « Partenariats public-privé (PPP) : boîte à outils et Centre international d'excellence ».

**Point 5**

**Principales conclusions du débat de fond**

14. Le Président présentera son résumé du débat de fond.

**Point 6**

**Plan d'activités intersessions pour 2019-2020**

15. Le secrétariat présentera le plan d'activités intersessions qui sera mis en œuvre durant le reste de l'année 2019 et jusqu'à la prochaine session, en 2020.

16. Les représentants sont invités à porter toute autre proposition à l'attention du secrétariat.

17. Le Comité examinera et approuvera le plan d'activités intersession.

<i>Titre du document</i>	<i>Cote du document</i>	<i>Pour information ou décision</i>
Plan d'activités intersessions pour 2019-2020	ECE/CECI/2019/1	Décision

**Point 7****Programme de travail pour 2020**

- a) **Projet de budget-programme pour 2020 : partie II. Plan-programme et informations sur les résultats escomptés du sous-programme « Coopération et intégration économiques »**
- b) **Projet de programme de travail du sous-programme « Coopération et intégration économiques » pour 2020**

18. À sa soixante-douzième session, l'Assemblée générale des Nations Unies a décidé de passer d'un budget biennal à un budget annuel dès 2020, à l'issue de l'exercice biennal en cours. Le secrétariat présentera le budget-programme du sous-programme, pour information, ainsi qu'un projet de programme de travail, pour examen et adoption.

<i>Titre du document</i>	<i>Cote du document</i>	<i>Pour information ou décision</i>
Projet de budget-programme pour 2020 : partie II. Plan-programme et informations sur les résultats escomptés du sous-programme « Coopération et intégration économiques »	ECE/CECI/2019/9	Information
Projet de programme de travail du sous-programme « Coopération et intégration économiques » pour 2020	ECE/CECI/2019/10	Décision

**Point 8****Domaines intéressant également d'autres organes de la Commission économique pour l'Europe et d'autres organisations internationales**

19. Les représentants recevront des informations sur les domaines d'intérêt commun ainsi que sur la collaboration effective ou possible avec d'autres organes de la CEE et d'autres organisations internationales, notamment avec l'Équipe spéciale interinstitutions des Nations Unies pour la science, la technologie et l'innovation au service de la réalisation des objectifs de développement durable.

**Point 9****Proposition visant à changer le nom du sous-programme 4 pour l'aligner sur celui du Comité**

20. À sa soixante-quinzième réunion, en 2015, le Comité exécutif de la CEE, se référant aux paragraphes 13, 14 et 31 g) de la décision A (65) de la Commission, relative au résultat de l'examen de la réforme de 2005 de la CEE, a décidé de modifier le nom du Comité de la coopération et de l'intégration économiques, qui est devenu le Comité de l'innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé (ECE/EX/24). Il n'a pas, alors, été proposé de modifier le nom du sous-programme correspondant, le sous-programme 4, également intitulé « Coopération et intégration économiques ».

21. Le secrétariat propose de changer l'intitulé du sous-programme, qui deviendrait « Innovation, compétitivité et partenariats public-privé », pour l'aligner sur le nom actuel du Comité dont il relève. Ce changement n'aurait aucune incidence sur les mandats et les ressources.

22. Le Comité est invité à examiner et à approuver cette proposition, et à recommander au Comité exécutif de la CEE de l'approuver et de la transmettre à la Commission pour qu'elle l'examine et se prononce à son sujet à sa soixante-huitième session.

**Point 10****Questions diverses**

23. Les représentants arrêteront les dates de la prochaine session.

**Point 11****Adoption du rapport**

24. Les représentants adopteront le rapport de la treizième session, notamment les décisions adoptées par le Comité de l'innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé.

**III. Calendrier indicatif**

<i>Horaire</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
<b>Lundi 25 mars 2019</b>	
15 heures-15 h 20	Point 1. Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour
	Point 2. Élection du Bureau
15 h 20-18 heures	<b>Débat de fond</b> Point 3. Changer le cours des choses : mesurer et comprendre les incidences des politiques d'innovation et des projets de PPP sur la réalisation des objectifs de développement durable
<b>Mardi 26 mars 2019</b>	
10 heures-13 heures	<b>Débat de fond (suite)</b> Point 3. Changer le cours des choses : mesurer et comprendre les incidences des politiques d'innovation et des projets de PPP sur la réalisation des objectifs de développement durable ( <i>suite</i> )
13 heures-15 heures	<i>Pause déjeuner</i>
15 heures-18 heures	<b>Débat général</b> Point 4. Exécution du programme de travail <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité ;</li> <li>b) Groupe de travail des partenariats public-privé ;</li> </ul>
<b>Mercredi 27 mars 2019</b>	
10 heures-13 heures	<b>Débat général (suite)</b> Point 4. Exécution du programme de travail ( <i>suite</i> ) <ul style="list-style-type: none"> <li>b) Groupe de travail des partenariats public-privé ;</li> <li>c) Activités conjointes.</li> </ul> Point 5. Principales conclusions du débat de fond Point 6. Plan d'activités intersessions pour 2019-2020 Point 7. Programme de travail pour 2020 <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Projet de budget-programme pour 2020 : partie II. Plan-programme et informations sur les résultats escomptés du sous-programme « Coopération et l'intégration économiques » ;</li> </ul>

<i>Horaire</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
	b) Projet de programme de travail du sous-programme « Coopération et intégration économiques » pour 2020
13 heures-15 heures	<i>Pause déjeuner</i>
15 heures-18 heures	Point 8. Domaines intéressant également d'autres organes de la Commission économique pour l'Europe et d'autres organisations internationales Point 9. Proposition visant à changer le nom du sous-programme 4 pour l'aligner sur celui du Comité Point 10. Questions diverses Point 11. Adoption du rapport

---